



SÉNAT
Direction de la Législation et du Contrôle
Commission des lois
Offre d'apprentissage pour l'année universitaire 2021-2022

Structure d'accueil

Les sept commissions législatives permanentes du Sénat sont chargées d'examiner les projets et propositions de lois sur lesquels elles sont saisies au fond ou pour avis avant leur examen en séance publique et d'éclairer les sénateurs, notamment par la voix de leurs présidents et de leurs rapporteurs, sur les dispositions et amendements mis au vote en commission et en séance. Dans leurs domaines de compétences respectifs, les commissions organisent également des travaux de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, le cas échéant par la mise en place d'auditions, de tables rondes, de groupes de travail internes et d'études et de missions d'information, ainsi que par la publication de rapports d'information.

Le champ de compétences de la **commission des lois** est vaste. Il recouvre notamment : le droit constitutionnel, les libertés publiques et le droit électoral ; le droit civil et le droit pénal ; l'organisation de la justice et des collectivités territoriales ; le droit commercial et le droit des sociétés. L'apprenti(e) est accueilli(e) au sein du **service de la commission des lois**, qui est la structure administrative chargée d'assister les membres de la commission dans l'exercice de leurs fonctions.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an sur **l'année universitaire 2021-2022** (septembre/octobre 2021 à septembre/octobre 2022). Le rythme de l'alternance doit permettre une présence chez l'employeur les mercredis ou à tout le moins une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) sera associé(e) aux différentes activités de la commission des lois. Il/elle pourra ainsi assister l'équipe administrative de la commission dans ses différentes missions auprès des parlementaires, notamment à travers :

- l'assistance aux parlementaires dans l'élaboration de la loi, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques, sous le tutorat d'un ou plusieurs administrateurs de la commission (notamment l'assistance à l'analyse juridique de textes législatifs et d'amendements et à la rédaction de rapports législatifs et/ou de rapports d'information) ;
- l'organisation d'auditions et la rédaction de comptes rendus ;
- la rédaction de notes de synthèse ;
- des recherches documentaires sur les thèmes des textes législatifs examinés, des rapports d'information à produire ou des auditions organisées ;
- l'organisation de colloques institutionnels et autres manifestations, de nature à mieux faire connaître les travaux de la commission et à dialoguer avec la société civile.

Les tâches confiées s'inscriront préférentiellement dans le champ correspondant au libellé du master préparé mais pourront être étendues, si nécessaire et en fonction des exigences de l'agenda parlementaire, à l'ensemble des compétences de la commission des lois.

Profil recherché

Étudiant(e) en deuxième année de master, spécialisé(e) dans le champ des compétences de la commission des lois, le/la candidat(e) devra réunir les qualités suivantes :

- connaissance des institutions et des structures administratives de l'État, du rôle et des pouvoirs des assemblées parlementaires et des institutions européennes et des modalités d'élaboration du droit de l'Union européenne ;
- connaissances juridiques solides et intérêt pour le droit parlementaire et la procédure législative ;
- polyvalence ;
- maîtrise des techniques d'analyse et de synthèse, de rédaction de comptes rendus, de notes et de rapports ;
- disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie, capacité d'adaptation, bon sens de l'organisation ;
- neutralité et discrétion.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre **avant le vendredi 14 mai 2021** leur CV, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.